



TERMES DE REFERENCE

ÉTUDE D'IDENTIFICATION DES MESSAGES SUR LES
MIGRATIONS ET LA DIVERSITE, DANS LES MEDIAS
MAROCAINS



FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



1. Contexte

Les médias sont amenés à aider la société à faire face à des changements sociaux en lançant et nourrissant le débat public, tout en préservant les valeurs démocratiques.

Le rôle des médias est donc crucial, et leur responsabilité majeure en matière de transmission d'informations factuelles, fiables, et respectueuses des valeurs de droits de l'Homme. La terminologie, les images, les messages, peuvent en effet avoir un impact sur la perception par l'opinion publique de certains sujets, ou de certaines franges de la population, comme il peut en être des populations migrantes.

La Constitution marocaine, dans son préambule, souligne l'engagement du Royaume du Maroc à « bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap, ou de quelque circonstance personnelle que ce soit ». Il rappelle également que le pays accorde aux conventions internationales dûment ratifiées la primauté sur le droit interne.

Dans son rapport de 2013 « Étrangers et droits de l'Homme, pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle » le CNDH décrivait un contexte national fait d'une « conjonction de dynamiques migratoires diversifiées [qui] font du Maroc, insensiblement mais de manière irréversible, un pays cosmopolite »¹. Dans ce contexte, le rapport considère que cette « réalité complexe, qui constitue à la fois un défi et une richesse » est caché par « la figure, largement médiatisée mais réductrice, du subsaharien errant sur les routes, acculés à recourir à la charité publique ou s'attaquant régulièrement et en groupe, aux frontières des deux présides occupés ».

Suite à la publication de ce rapport, SM le Roi Mohammed VI a donné ses Hautes Instructions en vue de l'élaboration d'une politique globale en matière d'immigration et d'asile. La stratégie nationale d'immigration et d'asile adoptée en conseil de gouvernement en 2014 a ainsi pour objectif d'apporter des réponses à plusieurs enjeux stratégiques, dont celui d'une « perception de l'immigration en tant qu'opportunité et non menace économique, culturelle ou sociale »².

Lors de Son discours à l'occasion du 30^{em} Sommet de l'Union Africaine tenu à Addis-Abeba le 28 janvier 2018, SM le Roi Mohammed VI a rappelé que « la migration ramenée à ses proportions réelles, loin des mythes qui en projettent une image scandaleusement déformée, est un enjeu planétaire et crucial pour Notre continent ».

Le cadre juridique national participe également dans cet objectif d'un traitement médiatique basé sur des éléments factuels, étayés, et respectueux de la dignité humaine, en prohibant notamment l'incitation à la haine ou à la discrimination raciale³.

¹ Conseil national des droits de l'Homme ; Etrangers et droits de l'Homme au Maroc – pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ; Résumé exécutif ; p.2

² Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile – Ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration

³ Loi n°88-13 relative à la presse et à l'édition

Ces éléments contextuels et leur évolution rendent ainsi pertinente l'analyse de la couverture médiatique de la question migratoire au Maroc. La réalisation d'une étude d'identification des messages sur l'immigration et la diversité dans les médias marocains devrait en effet permettre de mieux comprendre la place qu'occupent les migrations dans le traitement médiatique, et d'identifier les éventuels messages et perceptions véhiculés. Les résultats de cette étude participeront à la sensibilisation des journalistes et par conséquent de l'opinion publique, sur la question migratoire et l'importance de la lutte contre le racisme et la xénophobie.

La réalisation de cette étude, s'inscrit dans le cadre des activités du projet « *Vivre ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre* », financé par l'UE et mis en œuvre conjointement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) et la Fondation Internationale Ibéro-Amérique d'Administration et de Politiques Publiques (FIIAPP). Ce projet vise essentiellement à promouvoir les valeurs du « vivre ensemble », à travers l'amélioration des normes et politiques publiques relatives à la discrimination, le renforcement des capacités des acteurs, le renforcement des mécanismes de recours et la sensibilisation et communication visant la prévention du racisme et de la xénophobie et la promotion et la protection des droits de l'Homme. Ce projet est mené en partenariat avec le CNDH et le département ministériel en charge de la migration (antérieurement MDCMREAM)⁴.

Pour la conduite de cette étude, le CNDH en collaboration avec les partenaires du projet, lance cet appel à consultation pour la sélection d'un cabinet/bureau d'études qui mobilisera une équipe composée d'un.e Chef.fe de mission, d'un.e expert.e en migration et d'un.e développeur web, spécialiste en développement d'outils informatiques.

2. Objectif de la consultation

Les objectifs de cette étude sont présentés comme suit :

- Analyser la nature, le volume, l'étendu du traitement des questions de l'immigration et de la diversité dans les médias marocains (classiques et numériques) et dans les réseaux sociaux ;
- Analyser le traitement des sollicitations reçues par les différentes instances de régulation existantes, relatives aux allégations d'incitations la haine, à la discrimination raciale ;
- Instaurer une démarche de veille et de monitoring des messages et discours en lien avec le racisme et la xénophobie envers les femmes et les hommes migrant.e.s dans les médias et les réseaux numériques marocains ;
- Mesurer la ventilation par type de média au Maroc qui accordent de la visibilité à ses thématiques ;

⁴D'autres partenaires sont associés au projet ; Observatoire Espagnole du Racisme et de la Xénophobie (OBERAXE)- Secrétariat Général de l'Immigration et l'Emigration de l'Espagne Ministères sectoriels marocains (Santé, Entraide Nationale, Education, Justice, Intérieur), Organisations de la société civile- Associations marocaines et de migrants, Médias

- Caractériser les principaux messages clés et les discours en relation avec le racisme et la xénophobie envers les femmes et les hommes migrant.e.s au Maroc ;
- Comprendre les dynamiques et les différences entre les médias classiques et les médias et/ou réseaux sociaux et leur impact sur la prolifération des messages clés en relation avec le racisme/xénophobie envers la population migrante au Maroc ;
- Accorder dans l'analyse une importance particulière aux femmes migrantes : voir par exemple dans quelle mesure elles sont identifiées, via le traitement médiatique (préoccupations, discrimination, violation des droits ...) comme victime potentielle de discriminations multiples ;
- Doter le CNDH d'un outil pour le monitoring des messages diffusés dans les médias.

3. Consistance des prestations

Dans le cadre de la conduite de l'étude, le cabinet/bureau d'études doit réaliser un état des lieux pour comprendre la nature du traitement médiatique et identifier et analyser les messages véhiculés (messages à connotation positive ou négative, information neutre, et également des messages considérés comme étant "positifs" mais pouvant favoriser la diffusion de perceptions et préjugés à caractère racistes, sans que cela soit intentionnel). L'analyse se basera sur un échantillonnage représentatif des différents types de supports et se focalisera sur les éléments suivants :

- Analyse documentaire des articles déjà disponibles sur la base de données média du CNDH ;
- Focus sur le traitement médiatique en aval d'événement particuliers (lancement de la SNIA, annonces des opérations de régularisation, pandémie de covid-19), de situations spécifiques (conflits entre nationaux et étrangers dans certaines villes, quartiers ; actions, communications, décisions dénoncées comme étant discriminatoires...); d'événements relayés de manière récurrente (tentatives de passages de frontières, démantèlement de réseaux de traite des êtres humains...) qui auraient influencé les typologies de messages véhiculées par les médias et réseaux sociaux
- Mis en place d'un dispositif de veille (outil informatique) comme opération pilote : ceci permettra d'assurer la veille pendant une durée de trois mois pour collecter et analyser les messages diffusés par la presse électronique et les utilisateurs des réseaux sociaux. Il sera procédé par la suite à la formation des ressources CNDH pour assurer un transfert de compétences. Le CNDH capitalisera sur ce transfert et ces outils dans le cadre des fonctions dévolues à la communication (revue de presse, analyses) et à la protection (recueil des violations éventuelles...).

Une analyse sera également réalisée sur la place qu'occupe les thématiques objets de l'étude dans chaque catégorie des médias (presse écrite, radio, télévision, presse en ligne et médias sociaux), en articulant l'analyse sur des indicateurs quantitatifs et

qualitatifs pertinents (sémantique, ligne éditoriale, fréquence, public cible, audience, influence, etc.).

Aussi, le cabinet/bureau d'études procédera à une analyse des images, des récits, des mots et des concepts utilisés dans le discours sur l'immigration afin de caractériser les messages en relation avec le racisme et la xénophobie envers les femmes et hommes migrant.e.s au Maroc et proposer des indicateurs de mesures pour la compréhension des courbes d'évolution des discours en circulation.

La méthodologie proposée devra permettre d'assurer, sur la durée, une veille médias sur les messages et les discours en relation avec le racisme et la xénophobie envers les femmes et les hommes migrant.e.s au Maroc dans les médias marocains.

En parallèle de la réalisation de ces tâches, une assistance technique sera assurée dans le cadre de cette même prestation pour le développement et l'installation d'un outil de veille. Une fois l'outil développé, une veille média électronique et réseaux sociaux sera réalisée pendant environ trois mois en vue de compléter les données et les constats de l'étude. L'outil devra permettre au CNDH d'assurer le monitoring des messages diffusés dans les médias concernant les migrations.

À souligner que l'apport de la HACA sera déterminant sur le volet audiovisuel de l'étude.

Les recommandations de cette étude pourront servir de base pour orienter le choix des approches, contenus et supports pour de futures campagnes de sensibilisation, prévues dans le cadre du projet « Vivre ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre », et au-delà dans le cadre des actions de promotion menée par le CNDH.

4. Durée de la prestation

La prestation commencera en juin 2020 et s'étalera jusqu'à octobre 2020.

L'effort des consultant.e.s : Chef.fe de mission, d'un.e expert.e en migration et d'un.e développeur.se web, spécialiste en développement d'outils informatiques est estimé à environ 80 H/J.

5. Livrables et rendus

Les livrables prévus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

Livable 1 : Note méthodologique

Livable 2 : Solution informatique, manuel d'utilisation et outils de formation relatifs au dispositif de veille.

Livable 3 : Rapport de l'étude d'identification des messages sur l'immigration, la diversité, etc. dans les médias marocains

Livrable 4 : Résumé exécutif de l'étude.

Le livrable 1 doit être remis en langue française et les livrables 2, 3 et 4 doivent être remis en deux langues : française et arabe.

6. Profils du/des consultants.es et qualifications requises

Les cabinets /bureaux d'études doivent proposer une équipe pluridisciplinaire composée de :

- **Chef.fe de mission**

Le/la Chef.fe de mission doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) en journalisme, communication ou équivalent ;
- Une expérience confirmée de 10 ans minimum dans les domaines en lien avec les secteurs des médias et du journalisme incluant un travail journalistique sur la thématique et /ou un travail sur le traitement médiatique du sujet. Cette expérience doit être attestée par des articles et/ou contributions sur le sujet ;
- Une expérience dans la réalisation de prestations similaires ou proches de celles objet de l'étude ;
- Une connaissance des questions liées à la problématique des discriminations, migration / inégalités / diversité/vivre ensemble ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français et en arabe ;
- La maîtrise de l'amazigh est un atout.

- **Expert.e en migration**

Le/la expert.e doit avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) en sciences sociales ou humaines ou équivalent ;
- Une expérience confirmée de 7 ans minimum dans le domaine de la migration ;
- Une très bonne connaissance du contexte marocain
- Une bonne connaissance des principes de l'égalité et la non-discrimination ;
- Une connaissance des questions liées à la problématique des discriminations, de la migration / inégalités / diversité/vivre ensemble est un atout ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français et en arabe ;
- La maîtrise de l'amazigh est un atout.

- **Développeur.se web**

Le/la développeur.se web doit avoir les qualifications suivantes :



- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) en informatique ou équivalent ;
- Expérience de 5 ans minimum, dans le développement informatique et la réalisation d'outils et d'applications web.
- Bonne maîtrise du français et de l'arabe.

Les candidatures paritaires et celles proposant des équipes composées de ressortissant.e.s marocain.e.s et étranger.ères sont encouragées.

7. Dossier de l'offre

Les cabinets/bureaux d'études sont invités à fournir un dossier administratif, une offre technique et financière pour soumettre leurs offres :

Dossier administratif

- Copie des statuts juridiques ;
- Registre de commerce ;
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors du processus d'adjudication.

Offre technique

Elle doit comprendre les éléments suivants :

- Une présentation succincte du cabinet ou du bureau d'études soumissionnaire précisant les noms et les profils de l'équipe de consultants.es et du/de la responsable qui sera l'interlocuteur du cabinet/bureau d'études ;
- Une note méthodologique présentant la compréhension et l'interprétation des termes de références de cette consultation, la justification des choix méthodologiques, la composition de l'équipe de travail ;
- Les CV des consultant.es qui seront mobilisés.es précisant les références pertinentes des prestations similaires en lien avec l'objet de cette consultation
- Un échéancier de réalisation détaillé reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la consultation.

Offre Financière :

Les prestataires doivent fournir une offre financière détaillée, incluant l'ensemble des frais et charges liés à la réalisation de cette consultation (honoraires, frais de déplacement, per-diems, etc.).

L'offre financière devra être indiquée en dirham marocain (MAD) en HT.

Le budget estimatif réservé à cette consultation est estimé à 360.000,00 MAD HT.

8. Soumission des offres

La date limite de soumission des offres est fixée au mercredi 3 juin 2020 (cachet de la poste faisant foi).

La proposition présentée par le prestataire sera placée dans un pli fermé et cachetée portant le nom et l'adresse du prestataire avec la mention suivante : Réf : N°07C/CNDH/2020-Appel à consultation pour la réalisation d'une étude d'identification des messages sur les migrations et la diversité dans les médias marocains.

Ce pli contiendra les deux enveloppes suivantes :

- Une enveloppe scellée comprenant le dossier administratif et l'offre technique;
- Une enveloppe scellée comprenant l'offre financière.

Les soumissions doivent être adressées par voie postale au siège du Conseil national des droits de l'Homme, sis N° 22, Avenue Riad, Hay Riad BP 21527 Rabat, Maroc.

Au regard des mesures prises par les autorités marocaines en vue de prévenir la propagation du coronavirus covid-19, et afin de respecter les règles de confinement, les dossiers d'offre devront être adressés par voie postale uniquement.

Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date fixée sera considéré comme irrecevable.

9. Grille d'évaluation des offres

Le comité de sélection analysera les propositions techniques et financières selon la démarche suivante :

Phase 1 : Analyse de l'offre technique

Les offres techniques seront examinées selon la grille ci-après :

CARACTERISTIQUES		Note max
		100
Rubrique	Expertise et expérience	60
1.1	Expérience et expertise des consultants.es proposés.es : qualifications, formations, expériences, références dans le domaine objet de la consultation - Formation académique/continue : 14	50

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chef.fe de mission : 7 ○ Expert.e en migration : 5 ○ Développeur.se web : 2 <p>- Expérience dans le domaine : 36</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Chef.fe de mission : 16 ○ Expert.e en migration : 12 ○ Développeur.se web : 8 	
1.2	Expérience de travail du cabinet/bureau d'études avec les institutions nationales et internationales	10
Rubrique	Démarche méthodologique	40
2.1	Respect des exigences techniques tels que stipulés dans les présents termes de références	17
2.2	Compréhension et maîtrise du contexte, des objectifs et des enjeux de la consultation	17
2.3	Cohérence des délais consacrés à chaque étape de déroulement de la consultation	6

Note importante :

Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des points totaux de la proposition technique (notée sur 100 points).

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

À l'issue de cette phase, chaque proposition sera notée (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

Pmin P : Prix de l'offre

$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$ Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante

P

Phase 3 : Analyse technico financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

- 70% pour l'offre technique et opérationnelle
- 30% pour l'offre financière

$$N = 0,70 * T + 0,30 * F$$

La consultation sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée.



Étude d'identification des messages sur l'immigration et la diversité dans les médias marocains